

Mobilisations contre la précarité

L'enquête nationale que des syndicats et organisations de l'enseignement supérieur et de la recherche ont effectuée début 2010 mettait en évidence les dégâts occasionnés par le développement de la précarité dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche publics. Aujourd'hui, plusieurs mobilisations contre la précarité se développent :

- à l'Université Paris-6 Pierre et Marie Curie à Jussieu, suite à un choix brutal d'externalisation conduisant à mettre fin à l'emploi de 27 agents, les personnels du nettoyage se sont mis en grève 10 jours. Face à la solidarité des étudiants et des personnels du site, la présidence a d'abord reculé en acceptant de maintenir 22 emplois (en CDI et CDD). Les personnels ayant décidé exemplairement de continuer la grève par solidarité avec leurs collègues non reconduits, la présidence, "dans un souci d'apaisement", a finalement décidé de renouveler tous les CDD de ce service (<http://www.jussieu-en-lutte.fr/entretien>) ;

- à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm, les personnels (titulaires, contractuels et précaires), dans un large mouvement de solidarité, sont mobilisés contre la dégradation permanente des conditions de travail (environ 120 agents précaires sur 450 personnels hors enseignants-chercheurs) et demandent des postes statutaires. La direction de l'ENS renvoie au ministère la question de la création de postes ;

- à l'Université de Strasbourg, la longue lutte des chargés d'enseignement vacataires se heurte au refus de la présidence d'en contractualiser au 1er Janvier 2011 une vingtaine d'entre eux accomplissant depuis de nombreuses années des services annuels de 150 à 500 heures. Malgré une convention des personnels contractuels enseignants votée au Conseil d'Administration qui permettrait de contractualiser les vacataires « historiques » de l'UdS, la présidence a rejeté des recours préalables et refuse toujours une mesure de justice sociale

(<http://appeldestrasbourg.unistra.fr/20vacataires.html>). Tout comme les enseignants vacataires, des étudiants vacataires en bibliothèque de l'UdS, non payés depuis le début de l'année universitaire, se mobilisent : ils ont mis en place une pétition pour obtenir le paiement immédiat de leur salaire ;

- à Lyon 2, ce sont 56 emplois aidés (CUI) qui devaient être supprimés et remplacés par une entreprise privée dite « d'insertion ». Contre ce projet d'externalisation d'une partie des missions d'entretien, les personnels ont fait circuler une motion/pétition, portant également sur le manque de dialogue social à propos des restructurations en cours, qu'ils ont transmise aux membres du CA. Ils ont ainsi obtenu un engagement de la présidence qui augmente les Contrats à durée déterminée (CDD) de 70% à 100%, engagement qui sera également applicable aux Contrats à durée indéterminée (CDI) ;

- dans d'autres établissements (Pau, Paris Sud ...), quelques collègues précaires, ayant de longues années d'enseignement, ont eu ou vont avoir accès à des contrats de CDI : il s'agit surtout de vacataires de langues ou de Français Langue Etrangère.

Les organisations soussignées apportent leur soutien à ces mouvements exemplaires en vue d'obtenir le maintien dans l'emploi et les créations d'emplois nécessaires. Elles demandent aux directions et aux conseils de tous les établissements de prendre toutes les mesures financières et administratives qui permettront de mettre fin à ces situations préoccupantes de précarité.

Elles rappellent que la nécessité de résoudre localement les situations de précarité s'inscrit dans un cadre plus large de lutte contre l'externalisation des services responsables de suppressions d'emplois, notamment de catégorie C. Le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies ne peut être l'occasion pour l'Etat de se défaire de ses responsabilités. C'est à lui de faire respecter les lois et de veiller à ce qu'aucun emploi du service public correspondant à un besoin permanent ne soit assuré par un travailleur précaire. Elles exigent donc la création d'emplois de toutes catégories correspondant aux besoins réels des établissements.

**FSU (SNESUP- SNCS- SNASUB- SNEP- SNETAP), SGEN-Recherche EPST
CGT (SNTRS - FERC Sup - CGT INRA), UNSA (Sup'Recherche - SNPTES),
SOLIDAIRES (Sud Education - Sud Recherche EPST- SUD Etudiant) - UNEF - SLR - SLU**